**DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE**

**(Procédure de mise en concurrence / Contrat d’achat unique)**

**[Sélection d'un prestataire de services pour la confection des poupées Kiko]**

**Contrat no VC – Kiko 202408**

Dans le cadre du Partenariat de voisinage entre le Conseil de l’Europe et la Tunisie pour la période 2022-2025, et la mise en œuvre du projet "Promouvoir les droits des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants en Tunisie le Conseil de l’Europe collabore avec le Ministère de la Famille, de la Femme, de l’Enfance et des Seniors (MFFES) ainsi que ses partenaires de la société civile pour lutter contre l’exploitation et l’abus sexuels des enfants.

Dans ce contexte et en partenariat avec l’association SAWN, Le bureau du Conseil de l’Europe à Tunis recherche un prestataire pour la confection de poupées KIKO qui seront distribuées aux professionnels de l’enfance pour servir d’outils de sensibilisation et de prévention contre les abus sexuels à l’égard des enfants (voir Partie A de l’Acte d’engagement).

1. REGLEMENT DE LA PROCEDURE D’ACHAT

Cette procédure d’appel d’offres rentre dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l’arrêté no 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats[[1]](#footnote-1), l’Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d’un montant compris entre 2 000 € (ou 6 000 € pour les services intellectuels) et [55 000 OU 171 000] € HT.**

Cette procédure d’appel d’offres spécifique vise à conclure un **contrat d’achat unique** pour la fourniture des livrables décrits dans l’acte d’engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 180 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

[Le soumissionnaire doit être soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.]

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l’adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre -** **Confection des poupées Kiko.** Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées.**

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, veuillez utiliser les coordonnées du Conseil de l’Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au** **moins 3 (trois) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l’adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions - Confection des poupées Kiko.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de contrat ►** | Contrat d’achat unique  |
| **Durée ►** | Jusqu’à exécution complète des obligations des parties (voir l’article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l’acte d’engagement) |
| **Date limite pour la soumission des offres ►** | 12/09/2024 |
| **Adresse e-mail pour l’envoi des offres ►** | marwa.dridi@coe.int |
| **Adresse e-mail pour l’envoi de questions ►** | houda.cherif@coe.int |
| **Date prévisionnelle de mise en œuvre ►** | 03/10/2024 |

1. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **Partie A de l’acte d’engagement** (voir ci-joint).

1. PRIX

Tous les soumissionnaires sont invités à remplir le **tableau des prix** figurant dans la **Partie A de l’acte d’engagement**.

Les soumissionnaires **assujettis à la TVA** joindront également **un devis (facture pro forma)** rédigé sur papier à en-tête, comprenant les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du prestataire de service;

- son numéro de TVA;

- la liste complète des services à fournir ;

- les prix par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);

- le montant total  par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);

- le montant total (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement), hors taxes, le taux de TVA applicable, le montant de la TVA et le montant TTC (toutes taxes comprises).

1. ÉVALUATION

*Critères d’exclusion et absence de conflit d’intérêts*

(en signant l’acte d’engagement, vous déclarez sur l’honneur ne pas vous trouver dans l’une des situations visées ci-dessous) [[2]](#footnote-2)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

* qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
* qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature, ou qui fait l’objet d’une procédure de même nature ;
* qui a fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
* qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays d’enregistrement, de résidence ou d’établissement ;
* qui constitue une entité qui agit dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale (coquille vide), a déjà créé ou est en cours de créer une telle entité ;
* qui a été impliquée dans une mauvaise gestion des fonds du Conseil de l'Europe ou fonds publics.
* qui est ou paraît être dans une situation de conflit d’intérêts ;
* étant un(e) agent(e) retraité(e) du Conseil de l’Europe ou un(e) agent(e) du Conseil de l'Europe ayant bénéficié d’un plan de départ anticipé ;
* qui est actuellement employé(e) par le Conseil de l’Europe ou était employé(e) par le Conseil de l’Europe à la date de lancement de la procédure d’achat ;
* [qui, au cours des trois années précédentes, n’a pas satisfait à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat conclu avec le Conseil de l’Europe menant à un refus total ou partiel de paiement et/ou à la résiliation du contrat par le Conseil de l’Europe.]

*Critères d’éligibilité*

* Être une entreprise/agence immatriculée spécialisée dans le domaine de communication ou bien textile.

*Critères d’adjudication*

* Critères de qualité (60 points), dont :

- Capacité à fournir les services demandés de bonne qualité

- Réactivité et respect des dates limites fixées dans les termes de référence

- Flexibilité et capacité à s’adapter au contexte.

- Services et tarifs clairs

* Critères financiers (40 points) :

- Attractivité de l’offre vis-à-vis des autres prestataires contactés.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

1. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l’Arrêté 1395.

1. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

* Un exemplaire de **l’acte d’engagement****[[3]](#footnote-3) rempli et signé (voir en pièce jointe) ;**
* Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, **un devis décrivant leur offre financière**, comme requis à la Partie C du dossier de consultation (voir ci-dessus)**;**
* Documents d’enregistrement, pour les personnes morales uniquement ;

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l’offre sera exclue.
Si l’un des documents exigés est manquant, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser l’offre.**

**Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s’avèrent être d’une qualité si mauvaise qu’ils ne peuvent pas être lus.**

**\* \* \***

1. Les activités du Conseil de l’Europe sont régies par son [Statut](https://rm.coe.int/1680306053) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l’Organisation et par l’[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats](https://search.coe.int/intranet/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168094853f). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’établissement dont il résulte que les trois premiers et le sixième critères d’exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;

un certificat délivré par l’autorité compétente du pays d’établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’acte d’engagement doit être complété, signé, scanné dans son intégralité (c’est-à-dire contenir toutes les pages), et envoyé dans un document compilé. Pour tous documents scannés, les fichiers devraient de préférence être au format pdf. [↑](#footnote-ref-3)